

Conseil Municipal du 14 Septembre 2020

Le quorum est atteint : 12 conseillers
Secrétaire de séance : Bouyssou Vanessa
Secrétaire auxiliaire : Lapacherie Véronique
Absents : Jean Luc Bernard, Segond Thierry a donné procuration à Jean Paul Mejeceze
Absent : Dimitri Martinez

⇒ **Approbation du compte rendu du 28/7/2020**

Modification apportée au nombre du quorum, point 1 et point 5 : CR adopté à l'unanimité

⇒ **Approbation de la dissolution du SIVU du marché couvert d'Assier**

La dissolution du SIVU a été décidé à l'unanimité par les membres de celui-ci. Le bâtiment revient à la mairie d'Assier comme prévu dans les statuts.

Vote à l'unanimité

⇒ **Approbation de l'adhésion des SIAP de Gréalou et du Ségala Oriental au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala**

Explications données par Jacques Coldefy de la reprise de la compétence eau par le Grand Figeac sauf si le syndicat prend en charge au moins 2 syndicats sur la communauté de communes. Dans ce cas-là, la compétence reste au Syndicat.

Le syndicat permet la gestion de l'eau, des factures et les travaux sont investit par lui.

Vote à l'unanimité

⇒ **WI-FI public lotois- possibilité d'installation d'une borne gratuite**

Propose d'équiper la commune d'une borne WI-FI gratuitement. Un abonnement de 315 € TTC devra être pris en charge par la mairie chaque année. La borne émet sur une petite distance et la commune bénéficie de la 4G.

0 vote pour

⇒ **Frais de fonctionnement – participation de la commune d'Issepts**

Remis au prochain conseil municipal après une concertation avec la commune d'Assier.

⇒ **Frais de fonctionnement – participation de la commune de Bio**

La commune accepte la dérogation de scolarisation d'un enfant habitant sur sa commune avec la participation à hauteur de celle de Gramat de 800 €.

Le conseil municipal maintient le tarif à 1300 €.

Vote à l'unanimité

⇒ **Pose de panneau – Limitation de vitesse à 50km/h**

Une lettre envoyée par un administré relatant des faits d'excès de vitesse entre le Mas de Latapoune et le Puits Mage a été reçu à la Mairie relatant un historique d'une pétition, de la mise en place d'un ralentisseur. Une demande de panneaux pour une limitation à 50 km/h.

Cette problématique est à tenir en compte puisqu'elle est effective de façon globale sur la commune :
Propositions :

- Reculer certains panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération
- Mettre en place des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

Incidence : entretien plus importante par la commune des espaces verts

Bénéfices : couvrira toute la commune à 50 km/h

Informations complémentaires avant décision :

- Panneaux à budgéter
- Demande d'autorisation au STR de déplacer certains panneaux

Rediscussions après renseignements pris.

⇒ **Tarifs annuels pour l'association « tous ensemble pour la forme » - Location et chauffage.**

L'association va réaliser les cours de gym à Assier dès septembre 2020.

Au vu du confinement causant l'arrêt des cours. Il a été décidé de facturer au prorata soit 3 douzième de la location annuelle.

Vote à l'unanimité.

⇒ **Paiement des indemnités journalières – encaissement de chèques.**

Erreur de remboursement des 70% d'IJ par la sécurité sociale, pour garde d'enfants pendant le confinement a été envoyé aux agents au lieu de la Mairie. Elles étaient payées en totalité par la Mairie. Les 3 agents ont remboursé le trop-perçu : demande d'encaissement des chèques.

Vote à l'unanimité.

⇒ **Actualisation du plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées.**

Proposition d'inscrire de nouveaux chemins de randonnées avec engagement de les entretenir : hors ils sont déjà entretenus par la commune.

Vote contre à l'unanimité.

⇒ **Personnel communal – Formation aux premiers secours.**

Informations pour faire la formation PSC1 obligatoire aux agents de la commune recevant du public (agents des écoles, agents techniques, agent administratif). Elle sera réalisée en interne par un agent de la commune qui est formateur, pendant 7 h, sur un mercredi fin septembre.

Vote à l'unanimité.

⇒ **Informations diverses.**

- Droit de préemption grange Lafon 73 000 € : pas de réponse à la préemption.
- Chèque de 295.49 euros en Reliquat assurance AXA suite à une fuite de l'échangeur du chauffage dans le local technique de l'école maternelle.
- Demande d'installation d'un food truck sur la commune les lundis de 18h30 à 21h.

Accord avec modalités des frais de 5 € par soirée pour le raccordement électrique à la salle des fêtes.

- Interdiction de se garer sur le point d'herbe devant la mairie : un panneau va être installé.

- Rentrée école :

Informations données par Mme Bouyssou et Mme Mézy pour la rentrée scolaire avec la mise en route de la nouvelle organisation ainsi que des 2 services au moment de la cantine.

Problème d'inscription des enfants à la cantine.

Trop de parents oublient de cocher le document fourni par la mairie et difficultés de réaliser les commandes par le service cantine. Commission école réuni le 16/09/2020 à 17 h pour décider des modalités.

- Questionnement de dématérialiser les documents du conseil municipal. Pour ceux qui le demande la dématérialisation sera effective.
- Demande de faire un plan incliné devant le nouvel escalier dans le bourg car passage dangereux pour les poussettes. Rien n'est prévu. : sera soulevé en réunion travaux.
- Demande de l'association de foot par l'intermédiaire de Bruno Soulié :

Mail du Président de l'ASL sur une date pour que la commission travaux vienne au stade : Aucune date de la commission travaux à ce jour.

Eclairage défaillant au terrain de foot : un électricien va passer au terrain réaliser les vérifications. Problème d'alignement des petites cages de foot non réglementaires pour le championnat des filles : le déplacement des cages doit être réalisé en déterrants les plots (vérification à faire par des adjoints).

Attente d'une réponse pour la mise en place du grillage : l'entreprise Gautier doit venir enlever des cailloux afin de pouvoir fixer le grillage le plus adapté possible pour y recevoir les panneaux de pub des sponsors.

- Lever de séance : 23h10